

États financiers de

**L'INSTITUT DE LA GESTION
FINANCIÈRE DU CANADA**

Exercice clos le 30 juin 2023

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Table des matières

Exercice clos le 30 juin 2023

Page

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

| | |
|--|---|
| État de la situation financière | 1 |
| État des résultats | 2 |
| État de l'évolution de l'actif net..... | 3 |
| État des flux de trésorerie | 4 |
| Notes afférentes aux états financiers..... | 5 |

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers présentés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôles internes et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de l'Institut de la gestion financière sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations en vigueur, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de l'Institut de la gestion financière du Canada sont exercés par le conseil d'administration.

Les responsabilités du conseil d'administration comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision et l'approbation des états financiers.

L'auditeur indépendant, KPMG LLP, a audité les états financiers et a présenté le rapport qui suit.

Marty Muldoon
Président directeur général

Sherry Sharpe
Trésorier

(date)



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Institut de la gestion financière du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institut de la gestion financière du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 juin 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



Page 3

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 29 septembre 2022

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

État de la situation financière

Au 30 juin 2023, avec informations comparatives de 2022

| | 2023 | 2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Encaisse | 1 393 860 \$ | 2 036 136 \$ |
| Placements (note 3) | 1 275 945 | – |
| Débiteurs (note 4) | 48 383 | 89 517 |
| Charges payées d'avance | 208 474 | 141 039 |
| | <u>2 926 662</u> | <u>2 266 692</u> |
| Immobilisations corporelles (note 5) | 19 518 | 3 788 |
| Immobilisations incorporelles (note 6) | – | 34 274 |
| | <u>2 946 180 \$</u> | <u>2 304 754 \$</u> |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 7) | 325 099 \$ | 187 173 \$ |
| Apports reportés | 70 500 | 113 749 |
| | <u>395 599</u> | <u>300 922</u> |
| Actif net | | |
| Fonds de développement des sections (note 8) | – | – |
| Fonds de réserve (note 8) | 250 000 | 250 000 |
| Non affecté | 2 300 581 | 1 753 832 |
| | <u>2 550 581</u> | <u>2 003 832</u> |
| Engagements (note 9) | | |
| Garanties (note 10) | | |
| | <u>2 946 180 \$</u> | <u>2 304 754 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

_____ Président

_____ Trésorier

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023, avec informations comparatives de 2022

| | 2023 | 2022 |
|---|-------------------|-------------------|
| Produits | | |
| Droits d'enregistrement | 3 237 521 \$ | 2 263 594 \$ |
| Exposants et commanditaires | 397 774 | 181 723 |
| Produits financiers | 20 761 | 3 371 |
| Cotisations des membres | 7 000 | 7 000 |
| Autres revenus | 520 | 15 140 |
| Aides et subventions | – | 46 632 |
| | <u>3 663 576</u> | <u>2 517 460</u> |
| Charges | | |
| <i>Charges directes liées aux événements</i> | | |
| Publicité et promotion | 32 738 | 9 169 |
| Conseil d'administration | 9 227 | 3 103 |
| Honoraires de conseil | 99 765 | 54 611 |
| Commerce électronique et TI | 89 401 | 62 141 |
| Frais d'événement | 618 504 | 377 802 |
| Aliments, boissons et représentation | 574 161 | 55 531 |
| Honoraires et déplacements des conférenciers, cadeaux | 100 437 | 100 334 |
| Traduction | 57 104 | 68 599 |
| | <u>1 581 337</u> | <u>731 290</u> |
| <i>Soutien aux événements et administration</i> | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | 39 531 | 52 963 |
| Conseil d'administration | 26 402 | 22 042 |
| Conseil consultatif des sections | 59 793 | 38 060 |
| Fonds de développement des sections | 42 000 | 42 000 |
| Technologie de l'information | 89 287 | 88 252 |
| Frais de bureau et frais généraux | 72 629 | 73 924 |
| Honoraires | 53 736 | 73 543 |
| Salaires et avantages sociaux | 1 137 038 | 883 559 |
| Formation, adhésions, assurances et récompenses | 9 516 | 6 114 |
| Déplacement et réunions | 5 558 | 1 833 |
| | <u>3 116 827</u> | <u>2 013 580</u> |
| Excédent des produits sur les charges | <u>546 749 \$</u> | <u>503 880 \$</u> |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 30 juin 2023, avec informations comparatives de 2022

| | Fonds de développement des sections | Fonds de réserve | Non affecté | 2023 Total | 2022 Total |
|--|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Actif net au début de l'exercice | – \$ | 250 000 \$ | 1 753 832 \$ | 2 003 832 \$ | 1 499 952 \$ |
| Excédent des produits sur les charges | – | – | 546 749 | 546 749 | 503 880 |
| Actif net à la fin de l'exercice | – \$ | 250 000 \$ | 2 300 581 \$ | 2 550 581 \$ | 2 003 832 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2023, avec informations comparatives de 2022

| | 2023 | 2022 |
|--|--------------|--------------|
| Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes : | | |
| Activités de fonctionnement | | |
| Excédent des produits sur les charges | 546 749 \$ | 503 880 \$ |
| Éléments hors trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | 39 531 | 52 963 |
| Variation du fonds de roulement | | |
| Débiteurs | 41 134 | (12 743) |
| Charges payées d'avance | (67 435) | 54 775 |
| Créditeurs et charges à payer | 137 926 | 82 843 |
| Apports reportés | (43 249) | (120 867) |
| | 654 656 | 560 851 |
| Activités d'investissement | | |
| Variation des placements | (1 275 945) | – |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | (20 987) | (3 058) |
| | (1 296 932) | (3 058) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse | (642 276) | 557 793 |
| Encaisse au début de l'exercice | 2 036 136 | 1 478 343 |
| Encaisse à la fin de l'exercice | 1 393 860 \$ | 2 036 136 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 30 juin 2023

1. Statut et nature des activités

L'Institut de la gestion financière du Canada (igf*fmi) est la principale source au Canada de perfectionnement professionnel pour tous ceux et celles qui s'intéressent à la gestion financière du secteur public - les tendances nouvelles et émergentes, pratiques exemplaires et enjeux particuliers. L'igf*fmi a été incorporé le 31 mars 1982 en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est exonéré de l'impôt sur le revenu. Le 4 octobre 2013, les statuts de l'igf*fmi furent prorogés sous la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Les présents états financiers tiennent compte de l'actif, du passif et des résultats des activités de l'igf*fmi. Ils excluent l'actif, le passif et les résultats des activités des sections locales qui, bien qu'elles soient associées à l'igf*fmi, font l'objet d'une gestion distincte et relèvent de conseils d'administration différents.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

b) Constatation des produits

L'igf*fmi comptabilise les apports selon la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres, qui sont fixées annuellement par le conseil d'administration, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les produits financiers et autres produits sont constatés selon la comptabilité d'exercice

Les produits des inscriptions, des commanditaires et des exposants ainsi que les aides et subventions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Apports reçus sous forme de biens et services

L'igf*fmi ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la détermination de leur juste valeur, la valeur des apports reçus sous forme de services n'est pas constatée dans les états financiers.

L'igf*fmi comptabilise les dons en biens et services lorsqu'ils peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable et lorsqu'ils auraient été acquis dans le cours normal des activités. Les montants sont comptabilisés à la juste valeur. Il n'y a pas eu de dons en biens ou services au cours de cet exercice (néant \$ en 2022).

d) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés à leur coût historique et sont amortis sur une base linéaire sur le nombre d'années suivant:

| Actif | Durée d'utilisation |
|--|------------------------|
| Ameublement et équipement | 5 ans |
| Logiciels, site internet et développement de cours | 3 ans |

e) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur disposition éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

f) Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

L'igf*fmi évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

2. Principales conventions comptables (suite)

f) Instruments financiers (suite)

i) Évaluation des instruments financiers (suite)

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des titres sans droit de participation et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé à l'excédent des produits sur les charges. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'excédent des produits sur les charges.

iii) Coûts de transaction

L'igf*fmj comptabilise ses coûts de transaction à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

3. Placements

Les certificats de placement garantis porte intérêt au taux de 4,7 % et viennent à échéance au mai 2024.

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------------|--------------|--------|
| | Juste | Juste |
| | valeur | valeur |
| Certificats de placement garantis | 1 275 945 \$ | – \$ |

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

4. Débiteurs

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------|-----------|-----------|
| Comptes clients | 24 316 \$ | 49 547 \$ |
| Taxe de vente harmonisée | 24 067 | 39 970 |
| | 48 383 \$ | 89 517 \$ |

5. Immobilisations corporelles

| | | | 2023 | 2022 |
|---------------------------|-----------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Ameublement et équipement | 33 657 \$ | 14 139 \$ | 19 518 \$ | 3 788 \$ |

Le coût et l'amortissement cumulé d'immobilisations corporelles totalisaient respectivement 12 669 \$ et 8 881 \$ au 30 juin 2022.

6. Immobilisations incorporelles

| | | | 2023 | 2022 |
|------------------------|------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Logiciels | 76 480 \$ | 76 480 \$ | – \$ | 25 494 \$ |
| Développement de cours | 65 505 | 65 505 | – | 8 780 |
| Site internet | 16 470 | 16 470 | – | – |
| | 158 455 \$ | 158 455 \$ | – \$ | 34 274 \$ |

Le coût et l'amortissement cumulé d'immobilisations incorporelles totalisaient respectivement 158 455 \$ et 124 181 \$ au 30 juin 2022.

7. Accounts payable and accrued liabilities:

À la fin des exercices 2023 et 2022, l'igfmi n'avait aucune somme à payer au titre de remises gouvernementales, qu'il s'agisse de cotisations sociales ou de taxes de vente.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

8. Affectations internes

Fonds de développement des sections

Le Fonds affecté pour l'investissement dans les sections a été créé en 2004-2005 pour l'usage exclusif des sections de l'igf*fmi. Le Fonds de développement des sections a remplacé ce programme en décembre 2015 (résolution BOD2015-21). Moyennant une demande officielle, les sections peuvent réquisitionner ces fonds selon des critères établis par le comité des finances et de l'audit et le conseil d'administration de l'igf*fmi.

| | 2023 | 2022 |
|-----------------------------|-----------|-----------|
| Solde d'ouverture | 42 000 \$ | 42 000 \$ |
| Sommes versées aux sections | (42 000) | (42 000) |
| Solde de fermeture | – \$ | – \$ |

Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin d'affecter des surplus existants en prévision d'événements futurs imprévus qui nécessiteraient l'utilisation de fonds non budgétés.

9. Engagements

Les engagements pris par l'igf*fmi pour le locaux de conférence totalisent 809 346 \$. Les versements pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|------------|
| 2024 | 242 804 \$ |
| 2025 | 242 804 |
| 2026 | 242 804 |
| 2027 | 80 934 |
| | 809 346 \$ |

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

10. Garanties

L'igf*fmi souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et dirigeants pour le compte des sections locales. L'igf*fmi indemnise les administrateurs, dirigeants, fiduciaires, salariés, bénévoles et membres, passés, présents ou futurs, à l'égard de frais, de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à toute poursuite intentée contre eux à la suite d'un quelconque acte fautif commis dans l'exercice de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de l'igf*fmi/la section locale. L'igf*fmi estime qu'il y a très peu de risques que de telles réclamations lui occasionnent des frais importants et, par conséquent, aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers à l'égard de ces garanties.

11. Risques financiers

L'igf*fmi, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition et les concentrations de risques auxquels l'igf*fmi est soumis au 30 juin 2023.

L'igf*fmi n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer ses risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'igf*fmi sont liés aux débiteurs. L'igf*fmi établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et de la situation économique.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'igf*fmi honore ses obligations de liquidité en préparant et en gardant compte des prévisions détaillées des flux de trésorerie, en anticipant ses activités d'investissement et de financement et en conservant des actifs qui peuvent être liquidés facilement.

INSTITUT DE LA GESTION FINANCIÈRE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 30 juin 2023

11. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à tirer d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix des marchés. Le risque de marché est composé du risque de change, du risque de taux d'intérêt et de l'autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Les instruments financiers de l'igf*fmi sont tous libellés en dollars canadiens et ses activités sont principalement effectuées en dollars canadien. Par conséquent, la direction estime que l'igf*fmi n'est pas sujet à un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie à tirer d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les taux d'intérêts sur les marchés.

Les placements de l'igf*fmi sont exposés au risque de taux d'intérêt puisque le rendement sur ses dépôts à terme peut varier en conséquence des variations des taux d'intérêt.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie à tirer d'instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché (autres que celles dont la cause est le risque de change ou le risque de taux d'intérêt), que ces variations soit causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier, à son émetteur ou par des facteurs ayant effet sur des instruments similaires sur le marché.

L'igf*fmi est sujet à l'autre risque de prix du fait qu'il détient des placements en actions et des fonds d'actions.

La direction estime que ses risques financiers sont adéquatement atténués et ne représentent pas un risque important pour les activités de fmi*igf. Aucun changement important n'est survenu à l'égard de ces risques et n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.